

Informations de base	
2012/2051(BUD) BUD - Procédure budgétaire Mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE: inondations en Italie en 2011 Subject 3.70.11 Catastrophes naturelles, Fonds de solidarité 8.70.60 Budgets annuels antérieurs Zone géographique Italie	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	BUDG Budgets	FERNANDES José Manuel (PPE)	21/03/2012
		Rapporteur(e) fictif/fictive STAVRAKAKIS Georgios (S&D) JENSEN Anne E. (ALDE)	
	Commission pour avis		Date de nomination
	REGI Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Affaires économiques et financières ECOFIN	3167	2012-05-15
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	LEWANDOWSKI Janusz	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé

16/03/2012	Publication du document de base non-législatif	COM(2012)0126 	Résumé
29/03/2012	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
15/05/2012	Adoption du projet du budget par le Conseil		
31/05/2012	Vote en commission		
05/06/2012	Dépôt du rapport budgétaire	A7-0182/2012	Résumé
12/06/2012	Décision du Parlement	T7-0233/2012	Résumé
12/06/2012	Résultat du vote au parlement		
12/06/2012	Fin de la procédure au Parlement		
10/07/2012	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2012/2051(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Mobilisation des fonds
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/7/09157

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE489.389	08/05/2012	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A7-0182/2012	05/06/2012	Résumé
Texte budgétaire adopté du Parlement		T7-0233/2012	12/06/2012	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2012)0126 	16/03/2012	Résumé

Parlements nationaux

Type de document	Parlement /Chambre	Référence	Date	Résumé
Contribution	PT_PARLIAMENT	COM(2012)0126	29/06/2012	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Décision 2012/0366 JO L 178 10.07.2012, p. 0013	Résumé

Mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE: inondations en Italie en 2011

2012/2051(BUD) - 16/03/2012 - Document de base non législatif

OBJECTIF : mobiliser le Fonds de solidarité pour aider l'Italie touchée par de graves inondations en 2011.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : [l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006](#) sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière permet la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union (FSUE) au moyen d'un mécanisme de flexibilité, à concurrence d'un plafond annuel de 1 milliard EUR au-dessus des rubriques concernées du cadre financier.

Les conditions d'admissibilité à ce Fonds sont exposées en détail dans le [règlement 2012/2002/CE](#) du Conseil.

Sur la base d'une demande d'intervention du Fonds présentée par l'Italie au sujet des inondations survenues en Ligurie et en Toscane en octobre 2011, les estimations des montants totaux des dommages causés sont les suivantes :

- **Dommages directs Italie** : 722,467 millions EUR ;
- **Aide proposée**: **18.061.682 EUR**.

Total : **18.061.682 EUR**.

Après examen de la demande, et compte tenu du montant maximal envisageable pour le soutien du Fonds ainsi que de la marge existant pour la réaffectation de crédits sous la rubrique nécessitant des dépenses supplémentaires, la Commission propose de mobiliser le Fonds de solidarité de l'UE à hauteur de **18.061.682 EUR**, à affecter sous la rubrique 3b du cadre financier.

Par la présente proposition de mobilisation du Fonds, la Commission engage la procédure de trilogue sous forme simplifiée afin d'obtenir l'accord des deux branches de l'autorité budgétaire sur la nécessité du recours au Fonds et sur le montant requis. La Commission invite chaque branche de l'autorité budgétaire à informer l'autre branche ainsi que la Commission de ses intentions. En cas de désaccord de l'une des deux branches de l'autorité budgétaire, un trilogue formel sera organisé.

La Commission présente un projet de budget rectificatif (PBR) afin d'inscrire dans le budget 2012, les crédits d'engagement et de paiement spécifiques, comme le prescrit le point 26 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 (voir [BUD/2012/2057](#)).

Mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE: inondations en Italie en 2011

2012/2051(BUD) - 05/06/2012 - Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture

La commission des budgets a adopté le rapport de José Manuel FERNANDES (PPE, PT) sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil concernant la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne, conformément au point 26 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière.

La proposition de décision vise à mobiliser un montant de **18.061.682 EUR** en crédits d'engagement et de paiement en 2012 pour venir en aide à l'Italie, touchée par des inondations en Ligurie et en Toscane. Un budget rectificatif sera adopté parallèlement afin d'inscrire formellement ce montant au budget de l'Union (voir [BUD/2012/2057](#)).

Mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE: inondations en Italie en 2011

2012/2051(BUD) - 12/06/2012 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 658 voix pour, 7 voix contre et 16 abstentions, une résolution approuvant la proposition de décision de mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne.

Ce Fonds sera mobilisé à hauteur de **18.061.682 EUR** en crédits d'engagement et de paiement en 2012 pour venir en aide à l'Italie, touchée par des inondations en Ligurie et en Toscane.

Un budget rectificatif est adopté parallèlement afin d'inscrire formellement ce montant au budget de l'Union (voir [BUD/2012/2057](#)).

Mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE: inondations en Italie en 2011

2012/2051(BUD) - 13/06/2012 - Acte final

OBJECTIF : mobiliser le Fonds de solidarité pour aider l'Italie touchée par de graves inondations en 2011.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision 2012/366/UE du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne, conformément au point 26 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière.

CONTENU : l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 permet la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union (FSUE) au moyen d'un mécanisme de flexibilité, à concurrence d'un plafond annuel de 1 milliard EUR au-dessus des rubriques concernées des perspectives financières.

Le [règlement \(CE\) n° 2012/2002](#) contient les dispositions permettant la mobilisation du Fonds.

Sur la base de la demande à bénéficier d'une aide du Fonds introduite par l'Italie à la suite d'inondations qui ont touché la Toscane et la Ligurie en 2011, le Parlement européen et le Conseil ont décidé de mobiliser le FSUE pour un montant total de **18.061.682 EUR** en crédits d'engagement et de paiement au titre de l'exercice 2011.

Un budget rectificatif a été adopté parallèlement afin d'inscrire dans le budget 2011, les crédits d'engagement et de paiement spécifiques comme l'impose le point 26 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 (voir [BUD/2012/2057](#)).